

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 5 juin 2025 à 20h30

-+--+--+-

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil de la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : M. DEROCHE Christophe (pouvoir de Mme CHAUVOT), Mme FANGET Laure, Mme FARFOUILLON Brigitte, M. GUIDE Julien (pouvoir de M. MOYNE), Mme HYVERNAT Lauriane, Mme JOUBERT Marie, M. LUCENET Thierry, M. LUX Jean-Michel, Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe (arrivée à 20h53), Mme MOUCHETTE Sabrina, M. NOTIN Guillaume (pouvoir de Mme JOURDAN), Mme PERILLAT MANDRY Monique, M. ROLLET Mathieu, M. VIVIEN-MAGNIEN Johan.

Excusés : Mme CHAUVOT Stéphanie (pouvoir à M. DEROCHE), M. DESTHIEUX Hervé, Mme JOURDAN Sylvie (pouvoir à M. NOTIN), M. MOYNE Sébastien (pouvoir à M. GUIDE).

M. Thierry LUCENET est désigné comme secrétaire de séance.

-+--+--+-

Approbation du précédent compte-rendu.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Demande de barnum à la Région

M. le Maire indique que la Région propose une aide aux associations communales sous la forme d'une cession à la commune, à titre gratuit, d'un barnum (3*3). Après consultation du Comité des fêtes qui gère déjà beaucoup de matériel à destination des associations, ce serait utile à Francheleins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :
Donne mandat à M. le Maire pour demander à la Région l'octroi d'un barnum à l'usage de ses associations.

Conventions de servitudes eaux pluviales

M. LUCENET expose que dans le cadre des travaux prévus au chemin de St Pierre, le trop plein des eaux pluviales doit pouvoir s'évacuer au cas où les puits perdus prévus ne soient, ponctuellement pas suffisants, et la seule solution technique viable est de passer sur des terrains privés. Les propriétaires sont d'accord sur le principe, nous allons donc leur proposer des conventions en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :
Donne mandat à M. le Maire pour signer les conventions de servitudes d'eaux pluviales nécessaires à la réalisation des travaux du chemin de St Pierre.

Décision modificative n°1 – budget principal

M. le Maire explique que suite aux premières exécutions budgétaires en investissement, il nous est possible de récupérer des crédits non consommés sur certaines opérations afin de les réaffecter à d'autres.

Il propose ainsi les modifications suivantes :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

Dépenses	
Article(Chap) - Opération	Montant
212 (21) : Agencements et aménagements de terrains - 219	-3 549,60
2131 (21) : Bâtiments publics - 224	1 500,00
2158 (21) : Autres install., matériel et outillage techniques - 22	-208,00
2158 (21) : Autres install., matériel et outillage techniques - 22	-1 000,00
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 225	3 257,60
Total dépenses :	0,00
Total dépenses :	0,00

Approuve la décision modificative n°1 du budget Principal telle que présentée ci-dessus.

Subventions aux associations

Monsieur le Maire donne lecture des suggestions de la commission finance et demande à l'assemblée de fixer les montants des subventions aux associations pour 2025.

Suite à une demande des adjoints, il est précisé que l'an dernier, 4 enfants ont bénéficié de la subventions pour les associations non utilisatrices de Visioport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à une abstention (Mathieu ROLLET) et 16 voix pour :

- FIXE les subventions et participations pour l'année 2025 comme suit :

Subventions

Associations communales (sous réserve d'avoir reçu le compte rendu et le bilan financier de la dernière assemblée générale)

Comité des fêtes : 1850 €

Amicale Chasse de Francheleins : 250 €

Ça Bouge : 330 €

Gym Détente : 250 €

Club de l'Age d'Or : 250 €

Cochonnet de Francheleins : 250 €

Sou des Ecoles : 1450 € (transport piscine) + 500€

Francheleins Moto Passion : 250€

Brillez pour Francheleins : 250€

Les Ptits Bouts d'Ain : 250€

Maison du père Noël : 250€

Autres associations

Académie de la Dombes : 50 €

Amicale Sapeurs-Pompiers : 150 €

A.D.A.P.A : 170 €

Asso. Anciens Combattants : 50 €

A.D.M.R. St Trivier / Moignans : 500 €

Epicerie solidaire : 200 €

APECM : 3€ par enfant de la commune entrant en 5ème, 5€ par enfant de la commune entrant en 6ème

Participations.

RASED : 1€ par enfant

Chambres des Métiers de l'Ain : 45 € par apprenti (en attente du nombre d'élèves)

BTP CFA : 45 € par apprenti (en attente du nombre d'élèves)

INTERCLASSE pour le pot des conscrits (dans la limite de) : 500€ (sur présentation des justificatifs d'achat)

Associations sportives et culturelles non utilisatrice de Visiosport : 12.50 € par enfant de moins de 18 ans, sur présentation d'un justificatif nominatif.

Arrivée de M. MOLLARD.

Devis de borne IRVE

M. ROLLET expose le devis retenu pour la pose de la première borne IRVE (recharge des véhicules électriques), dont il a déjà été question lors du dernier conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :
Donne mandat à M. le Maire pour signer le devis de la société SERPOLLET pour un montant de 27 657,50€ TTC dont 712,50 € de raccordement électrique.

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil, M. le Maire a mandaté des dépenses à hauteur de 17 906,98€, dans le cadre de la délégation du conseil municipal.

Rapport des commissions.

- **Scolaire et Jeunesse**

Mme MOUCHETTE informe que les calculatrices traditionnellement remises aux CM2 quittant l'école de Francheleins seront offertes par le Maire à l'occasion de la fête de l'école, le samedi 28 juin, à la demande du Sou des écoles.

L'école demande une étagère pour remplacer le meuble que nous récupérerons dans l'algeco pour la bibliothèque. Il devrait pouvoir être fourni dans les semaines à venir.

La commission scolaire ne souhaite pas renouveler le service civique pour l'année à venir pour diverses raisons : il n'y a pas de bénévole pour être tuteur, pas de souhait d'engager dans les missions par respect pour le futur mandat.

La prochaine séance du Conseil Municipal des Enfants doit avoir lieu le 16 juin prochain. Les sujets à traiter seront la préparation de la fête de l'école et la collecte des ordures avec J'aime ma Nature propre, dont le matériel est reçu en mairie. La commission enchainera pour préparer la réponse aux questions des parents d'élèves, à donner au moment du conseil d'école, le lendemain. Il y a également le travail du groupe cantine, pour lequel nous n'avons pas encore pu apporter de réponse et sur lequel il faudrait se pencher pendant l'été. Le rack à vélo pour l'école est reçu et bientôt installé.

L'embarcadère avait proposé de faire des séances de lecture pendant l'été (charrette à histoire) les 6, 13 ou 20 août. Nous allons valider l'une des dates rapidement.

- **Bâtiments**

M. DEROCHE indique que la société MTE va commencer l'installation de la PAC de la Maison de l'Amitié le 7 juillet.

Le devis de la porte de la salle polyvalente a été validé.

Concernant la vitre cassée, la commission a décidé de patienter, étant donné que c'est invisible avec les volets fermés et que ce n'est pas une grosse fissure.

Concernant la buvette, la prise extérieure est en service. L'entreprise ARF a réparé le volet défectueux à titre gratuit.

Concernant les toilettes de la buvette, nous attendons un devis de Passion Travaux pour en améliorer l'évacuation et un passage de caméra va préalablement être effectué pour vérifier l'état des conduits. Le devis de passage de caméra est à 220€ et comprend également un passage sous le rond point de la grande rue afin de comprendre ce qui gêne l'écoulement des eaux de pluie.

Un devis a également été demandé pour assainir le terrain de boules avec un drain sur le côté.

Concernant la bibliothèque, un devis est en cours pour l'aménagement intérieur. Les livres ont été triés et ceux qui étaient trop abîmés écartés.

Concernant les salles de réunion, le mobilier a été commandé : les tables et chaises, pour 3804,20€TTC ainsi que des tables pour le Comité des fêtes et deux urnes électorales pour 2183,64€TTC.

Concernant l'église, un devis a été reçu pour rétablir l'angélus pour 3546€TTC. Nous allons demander un autre devis.

Concernant l'Auberge, il y a plusieurs visites en ce moment, mais pas encore de réponse.

- **Communication Fleurissement**

M. DEROCHE transmet le message de Mme CHAUVOT : le Flash info est prêt à être distribué, et les listes sont à retourner en mairie à l'issue.

- **Voirie et chemins**

M. LUCENET informe que le cabinet SBIngé commence à travailler sur le chemin de St Pierre, suite à l'accord de principe des propriétaire des parcelles pour lesquelles nous avons besoin d'une servitude.

Il informe également qu'il y a eu des dégâts sur la commune avec les orages de dimanche : un gros arbre tombé dans la montée de Vataneins et une grosse coulée de boue au chemin de la Trinquaillière sous le pont SNCF. Nous avons fait intervenir la CUMA de Chaleins en urgence pour évacuer la boue et déboucher les fossés et évacuations. Il faudra sans doute revoir les talus, peut-être en les plantant pour retenir la terre et l'eau, pour l'avenir.

- **Urbanisme et cimetière**

M. ROLLET informe que la période de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) touche à son terme.

Il a assisté hier à la comission du SCOT visant à rendre un avis sur notre PLU et a pu lever une mauvaise interprétation de certains chiffres.

L'enquête publique commence le 16 juin, pour rappel.

Questions diverses

- M. le Maire informe qu'une proposition de convention a été envoyée en mairie pour VILOCALIS. Elle va être transmise à l'ensemble du conseil municipal.
- M. le Maire informe que le stockage de gravier sur la place de l'église pour les travaux de la route de Lurcy a pu être ôté plus tôt que prévu, les travaux ayant été avancé en raison de nombreuses plaintes, notamment des transports scolaires.
- Saisonniers : nous engageons les deux candidats qui ont postulé.
- Un article dans le Progrès a relaté la soirée des ambassadeurs, organisée par la CCI à Francheleins.
- Kosy coiffure cesse de venir à Francheleins à partir de juillet. Elle construit un salon chez elle.
- Mme HYVERNAT rappelle que les préventes sont toujours possibles pour le poulet/frites des Classes en 2 & 3, le 15 juin prochain.
- M. NOTIN rappelle que la Classe en 1 proposera une paëlla le 6 juillet prochain.
- Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 3 juillet 2025 à 20h30 en salle du conseil de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.

Le maire
J.M. LUX

Le secrétaire
T. LUCENET

